

BLAGNAC

Feeling Conduite
16 place Catalogne
31700 BLAGNAC

REGLEMENT INTERIEUR

Article 1

L'accès du public à l'auto-école Feeling Conduite est autorisé durant les horaires d'ouvertures indiqués sur la porte d'entrée. Exception pour les rendez-vous pédagogiques.

L'accès au simulateur de conduite est possible durant les horaires d'ouverture du bureau est sous- conditions d'avoir réservé la leçon.

Article 2

Il est demandé de respecter le matériel pédagogique, notamment les boitiers de code Easytest, sensibles aux chutes. Si ces derniers sont endommagés, l'élève qui en sera à l'origine devra s'acquitter des frais de réparation.

Toutes anomalies de fonctionnement sur un des matériels mis à disposition de l'élève doit être remontée aux bureaux.

Article 3

Il est demandé de respecter les conditions de fonctionnement de l'auto-école Feeling Conduite sans restriction, à savoir :

- Respecter le personnel de l'établissement.
- Respecter les autres élèves sans discrimination aucune.
- Les élèves doivent avoir une hygiène, une tenue et un comportement correct.
- Les élèves sont tenus de :
 - Ne pas fumer à l'intérieur de l'établissement, ni dans les véhicules
 - Ne pas consommer ou avoir consommé des boissons, des substances ou des médicaments pouvant nuire à la conduite d'un véhicule.
- Il est interdit de diffuser sur les réseaux sociaux tout élément (photo ou texte) concernant l'auto -école Feeling Conduite, ses formateurs ou les autres élèves.
- Il est demandé aux élèves de lire les informations mises à leur disposition sur les tableaux d'affichage.

Article 4

Le responsable de l'établissement peut décider d'exclure un élève à tout moment du cursus de formation pour un des motifs suivants :

BLAGNAC

- Non-paiement.
- Attitude empêchant la réalisation du travail de formation.
- Evaluation par le Directeur Pédagogique de l'inaptitude de l'élève pour la formation concernée.
- Non-respect du règlement intérieur.

Article 5

Le contenu type d'une leçon se décompose comme suit :

- Installation.
- détermination du ou des objectif(s).
- explication théorique.
- explication pratique.
- Application.
- bilan et commentaires.

Chaque élève est tenu de mettre en application les consignes demandées par son moniteur.

Il est demandé aux enseignants d'être vigilant sur le relationnel instauré avec l'élève.

Afin d'assurer un travail cohérent, les enseignants devront appliquer, quel que soit le lieu de travail (Colomiers, Blagnac, Tournefeuille, InSitu), la trame mise en place par Feeling Conduite.

Article 6

Le moniteur s'engage à être à l'heure, ou si cas particuliers, rattraper son retard en fin de leçon.

La durée d'une leçon de conduite est de 55 minutes.

Le candidat s'engage à respecter les horaires de formation mis en place par l'auto-école. En cas d'absence non justifiée, l'heure sera facturée au tarif en vigueur, conformément au contrat.

En cas de retard, le moniteur ne pourra pas décaler la leçon afin de compenser les minutes perdues.

Article 7

Seuls les élèves inscrits à l'auto-école, les accompagnateurs (Conduite Accompagnée ou Conduite Supervisée) sont acceptés dans les véhicules.

Les voitures auto-école doivent être correctement entretenues, intérieurement et extérieurement. Cet entretien est à la charge du moniteur qui en a la responsabilité.

BLAGNAC

Article 8

Il est interdit à tous les employés de Feeling Conduite de donner son avis sur le résultat d'un examen pratique en l'absence des résultats officiels.

En cas d'échec à l'épreuve pratique du permis de conduire :

- L'élève devra reprendre des heures de conduite dont le nombre variera en fonction du résultat de l'examen.
- Le moniteur s'engage à faire un compte rendu écrit sur le déroulement de cet examen tel que qu'observé afin de pouvoir travailler dessus en cas d'échec. Ce compte est conforme à la charte de qualité Feeling Conduite.

Article 9

Permis B : prévoir des chaussures « plates » pour les leçons de conduite

Le personnel de l'auto-école Feeling Conduite s'engage à vous accueillir dans une tenue vestimentaire adéquate.